



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD  
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

**AVIS PUBLIC  
DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT 203-2026**

**Avis public** est donné par le soussigné, Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026, a adopté le règlement numéro 203-2026, régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Ledit règlement est déposé à la Mairie, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement est entré en vigueur le 10 mars 2026, conformément à la loi.

Donné à Lac-Édouard, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.

Pierre Arseneault,

Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Pierre Arseneault, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 11 mars 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de mars 2026.

Pierre Arseneault,

Directeur général et greffier-trésorier